



DECISION DU PRESIDENT
N° 2024-002
7.5.1 Demandes de subventions

**ANNULATION DE LA DÉCISION N°2023-051 ET NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
DIVERS ORGANISMES POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE « MEMOIRES DE
TERRITOIRE »**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

VU la décision n°2023-051 du Président du 21 septembre 2023, portant demande de subvention auprès de divers organismes pour le projet de développement touristique « Mémoires de Territoire ».

CONSIDERANT la volonté de réaliser un projet de développement touristique « Mémoires de territoire » et que dans ce cadre une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental de la Drôme, du LEADER et de la Préfecture de Région ;

CONSIDERANT la nécessité d'abroger la décision n°2023-051 du 21 septembre 2023 suite à la modification du plan de financement de l'opération ;

CONSIDERANT le nouveau plan de financement de l'opération ;

DECIDE

Article 1 : d'annuler la décision n°2023-051 portant demande de subvention auprès de divers organismes pour le projet de développement touristique « mémoires de territoire »

Article 2 : de déposer une nouvelle demande de subvention ayant le même objet auprès du :

- Conseil Départemental de la Drôme
- du LEADER
- de la Préfecture de Région

et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Le plan de financement s'établit comme suit :

OPERATION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE "MEMOIRES DE TERRITOIRE"			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
Ecrivain	22 000 €	Département de la Drôme	10 400 €
Illustrateur	1 600 €	Leader	13 600 €
Conception livre	6 020 €	« Destination France » SGAR	17 600 €
Edition livre	8 830 €	Fonds propre	10 400 €
Captures sonores	9 300 €		
Aménagements dans les villages	4 250 €		
TOTAL HT	52 000,00 €	TOTAL HT	52 000 €

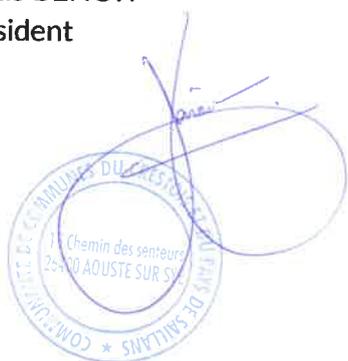
Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Fait à AOUSTE-SUR-SYE, le 17 JAN. 2024

Affichée le : 17 JAN. 2024

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr @ www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE